Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260305-D2026_014-DE

Renac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 05 mars 2026

Date de convocation et affichage : le 25 février 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	10	1	11
Votes			
Pour	*Contre*	*Abstention*	
11	*0*	*0*	

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy-** Mme Soizic **Strouble** M. Damien **Guillas** – Mme Anne **Patault** -M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau -** M. Yves **Sorin -** Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** –
Absent excusé : M. Joël **Robert**
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : M. Joël Robert à M. Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Clarisse Frangeul

2026-014 : Rétrocession d'une partie de l'impasse de la VC29 à La Rochelle pour régularisation d'emprise

Par courrier reçu le 11 février 2026, Mme Stéphanie PARIS fait part d'un problème de limite parcellaire et de demande de régularisation. En effet, une petite partie de l'impasse de la vc 29 (estimée à 7 m2) jouxtant la propriété de Mme Stéphanie PARIS cadastrée ZO 92 sise 10, la Rochelle à RENAC, a été incluse dans sa propriété et ce depuis son acquisition.

Afin de régulariser cette situation et pour éviter l'arrachage des haies plantées à cet endroit. Monsieur le Maire propose d'aliéner cette portion de voie sachant que cela n'entrave en rien la circulation et l'accès aux propriétés voisines puisque déjà végétalisée.

L'enquête publique n'est pas requise car il n'y a pas de modification de circulation.

En conséquence, après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
-Accepte d'aliéner la portion de terrain empiétant la VC 29 à Mme Stéphanie au prix de 10 € /m^2
-Dit que tous les frais inhérents à cette affaire (bornage, notaire) seront supportés par Mme Stéphanie PARIS
-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 05 mars 2026

Le Maire
Patrick Baudy

MAIRIE DE RENAC 35

Le secrétaire de séance
Clarisse Frangeul